

Déclaration de la CES sur la jeunesse

Approuvée lors du Comité exécutif des 28-29 Octobre 2020

La pandémie de COVID-19 et ses répercussions sociales et économiques ont particulièrement touché les jeunes en Europe. Les derniers chiffres d'Eurostat montrent une montée en flèche du chômage des jeunes dans toute l'UE : en août 2020, 43,9 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient au chômage en Espagne, 39,3 % en Italie et 32,1 % en Grèce. La moyenne de l'UE est de 17,6 %. Par rapport à juillet 2019, le chômage des jeunes a augmenté de 64 000 unités. En outre, les jeunes ont été particulièrement touchés par la pandémie : étant très souvent employés dans des emplois précaires, atypiques et indépendants, ils ont très difficilement accès aux compensations de revenus et aux mesures de protection de l'emploi.

Pour y remédier, nous devons renforcer nos efforts pour inclure les jeunes dans toutes les politiques européennes pertinentes et dans nos propres campagnes.

1. Garantie renforcée pour la jeunesse

Le Conseil adoptera les recommandations du Conseil sur la Garantie renforcée pour la jeunesse, comme proposé par la Commission européenne en juillet. Le document manque clairement d'ambition et n'introduit pas de normes de qualité contraignantes pour les offres dans le cadre de la GJ — une des principales revendications de la CES. Nous encourageons vivement les affiliés à négocier des normes de qualité contraignantes en termes d'emploi stable, de rémunérations/ rétributions et de conditions de travail équitables, et d'accès à la protection sociale, pour la mise en œuvre de la GJ au niveau national.

2. Extension de SURE et mesures d'urgence

Alors que les jeunes sont surreprésentés dans les formes précaires et atypiques de travail et de travail indépendant, les mesures d'urgence liées à l'emploi, ainsi que SURE, doivent non seulement être prolongées, mais étendues pour couvrir toutes les catégories de travailleurs.

3. Plan de relance

La montée en flèche du chômage des jeunes doit être prise en compte dans l'élaboration du plan de relance, y compris les plans nationaux de relance et de résilience. Malgré les moyens financiers importants mobilisés dans le cadre du plan de relance, les jeunes sont négligés et nous demandons aux États membres de développer des mesures de relance spécifiques pour lutter contre le chômage des jeunes et l'entrée précaire sur le marché du travail.

4. Socle européen des droits sociaux

Les jeunes demandeurs d'emploi et les travailleurs précaires n'ont pas accès à la protection sociale. Le socle européen des droits sociaux doit assurer une meilleure couverture de ces catégories de travailleurs et fournir un véritable filet de sécurité pour les jeunes demandeurs d'emploi. Il est essentiel que le prochain plan d'action pour la mise en œuvre du SEDS réponde activement aux défis auxquels les jeunes sont confrontés. Le sommet de Porto en 2021 doit faire du SEDS une réalité également pour les jeunes.

5. Initiative législative sur le travail de plate-forme

Une initiative législative concernant le travail de plate-forme concerne en particulier les jeunes travailleurs. Alors que les jeunes travailleurs sont surreprésentés dans les formes de travail atypiques, telles que le travail à temps partiel, le travail temporaire ou le travail « gig », le champ d'application de cette initiative doit être étendu pour couvrir toutes les formes d'emploi atypique.

6. Intégrer la jeunesse

À la lumière des points susmentionnés, la mini-campagne de la CES « A People's Recovery » intègre les questions relatives à la jeunesse. Les activités futures dans le cadre de la campagne devraient placer les défis spécifiques auxquels les jeunes sont confrontés au centre de nos revendications.